

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-07-17 - 1.31
Point de l'ordre du jour		1.31
Objet		Attribution de congé politique supplémentaire

Le conseil communal,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales du 11 juin 2023, il y lieu de procéder à une nouvelle répartition du supplément de 9 heures de congé politique pour les conseillers communaux ;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 6 janvier 2023 modifiant le même le règlement grand-ducal du 6 décembre 1989, la répartition du congé politique supplémentaire ne s'effectue plus au regard de l'appartenance à un syndicat de communes ;

Considérant qu'il est proposé de répartir le supplément entre les conseillers suivants : Jungen ; Lourenço ;

Vu le règlement grand-ducal du 25 avril 2012 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De répartir le supplément de 9 heures de congé politique par semaine entre les conseillers suivants :

Membre du conseil	Supplément
Tom Jungen	6 heures
Angelo Lourenço	3 heures
Total	9 heures

Un certificat portant la date de délivrance et renseignant sur le nombre supplémentaire d'heures de congé politique accordé sera délivré aux bénéficiaires sur base d'une expédition conforme de la présente.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 17 juillet 2023

Référence

CC.2023-07-17 - 1.31

Point

1.31

Objet

Attribution de congé politique supplémentaire



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

La 1ère échevine,

Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

Le secrétaire ff,